

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 46 (1954)
Heft: 7-8

Artikel: Les syndicats et la politique douanière aux États-Unis
Autor: Miche, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384867>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

considérant que l'Organisation internationale du travail a poursuivi plusieurs activités de caractère pratique tendant à réduire la durée du travail hebdomadaire;

considérant que la durée du travail hebdomadaire a été réduite depuis une vingtaine d'années dans de nombreux secteurs industriels de divers pays et que cette limitation a contribué, dans de nombreux cas, au progrès social;

considérant qu'il est allégué que dans un certain nombre de branches d'industrie de certains pays une durée du travail excessivement longue continue d'exister;

considérant que la réduction de la durée du travail dans des limites raisonnables et appropriées constitue un aspect important d'une politique d'amélioration des niveaux de vie;

considérant qu'il est allégué que la généralisation de la solution à apporter à ce problème se situe sur le plan international aussi bien que sur le plan national, eu égard à ses incidences possibles sur la politique commerciale extérieure des divers pays;

considérant qu'une étude d'ensemble sur la situation actuelle de la durée du travail est désirable comme base pour l'examen de toutes les mesures concrètes qui pourraient être nécessaires,

la conférence invite le Conseil d'administration:

1^o à envisager la possibilité de charger le directeur général de préparer aussitôt que possible un rapport général sur la question de la réduction de la durée du travail, qui comprendrait des informations sur la situation du travail dans les divers pays et qui étudierait les répercussions d'une réduction de cette durée;

2^o ensuite, et à la lumière de ce rapport du directeur général, à envisager quelles autres mesures pourraient être prises pour examiner, sur une base tripartite, la question de la durée du travail afin d'aboutir à telle réduction de cette durée qui apparaîtrait désirable et possible.

Genève, le 11 juin 1954.

(Signé) *H. Afchar*, président.

Les syndicats et la politique douanière aux Etats-Unis

Par *Charles Miche*, Washington

La menace qui plane sur les exportations horlogères suisses et les graves répercussions qu'un relèvement des droits de douane américains aurait sur le degré de l'emploi dans cette branche et sur les conditions d'existence de la population des régions horlogères confèrent à l'article qui suit un intérêt particulier, et d'autant plus grand que toute modification de la politique douanière américaine aura des incidences sur le degré de l'emploi en Europe.

Le rapport de la commission Randall

Au début de 1953, l'administration démocrate du président Truman a publié un rapport sur la politique économique et douanière des Etats-Unis (rapport Bell). Un an après environ, l'administration

républicaine a publié sur le même thème un rapport de la commission Randall. Tandis que le premier de ces documents escamotait en quelque sorte les questions délicates et les problèmes difficiles, le second les aborde de face et ne craint pas de révéler les divergences d'opinions auxquelles ils ont donné lieu. A notre connaissance, ce rapport est le premier document officiel de ce genre qui ouvre, fort utilement, la voie à une discussions plus objective des problèmes posés par

les comparaisons internationales sur les salaires.

On sait que ces comparaisons, en liaison avec les discussions qu'appela la réglementation des importations et des exportations, aboutissent souvent à des conclusions inobjectives et même erronées. Depuis des années, en contact constant avec les autorités compétentes, les syndicats, les experts économiques, etc., nous nous efforçons de dénoncer les insuffisances des comparaisons internationales dans le domaine des salaires, c'est-à-dire de démontrer que des comparaisons purement arithmétiques sont irrecevables; en effet, la pénurie internationale de dollars a eu pour conséquence de porter le cours du dollar à un niveau anormalement élevé, lequel donne une image fausse du pouvoir d'achat interne de cette monnaie, réduit de moitié par l'inflation amorcée en 1939. Il ressort de ce qui précède que les comparaisons internationales ne sauraient reposer sur le cours officiel; en outre, lors des comparaisons (déjà plus utilisables) qui portent sur les heures ou minutes de travail que les salariés des divers pays doivent effectuer pour se procurer tel ou tel produit, il convient de considérer la qualité de ces produits et leur solidité (une paire de chaussures, par exemple, peut être utilisable quelques mois seulement ou plusieurs années); en un mot, on ne peut comparer utilement entre eux — et encore avec réserve — que les standards de vie globaux des divers pays et professions; les salaires doivent être comparés compte tenu de la structure globale des salaires notée dans les pays qui entrent en ligne de compte. Cette conception est de nature à modifier la discussion relative aux exportations au sujet desquelles on prétend que seuls les « bas salaires » payés dans le pays producteur les rendent possibles. Le rapport constate donc que les travailleurs américains, en liaison avec l'accroissement des importations, « ne doivent pas être les victimes d'une concurrence déloyale »; mais il relève aussi la nécessité de préciser la notion de « concurrence déloyale » et note que « les *salaires nominaux* ne sauraient être le seul critère d'appréciation ».

Il y a cependant concurrence déloyale lorsque les ouvriers qui fabriquent un certain produit touchent des salaires qui sont nettement plus bas que les taux de rémunération tenus pour convenables, acceptables ou normaux dans le pays *exportateur*, en d'autres

termes lorsque ces ouvriers ont des salaires qui, par rapport à la structure générale des salaires de *leur* pays (par rapport aux salaires moyens des diverses branches), occupent un rang *inférieur* à celui qu'occupent, dans la structure des salaires du pays *importateur*, les salaires des ouvriers qui fabriquent le même produit dans ce pays. « Dans les cas de ce genre, nos négociateurs devraient donner à entendre que les Etats-Unis sont dans l'impossibilité de faire des concessions d'ordre douanier pour les produits fabriqués par des travailleurs dont les salaires sont *inférieurs* au niveau tenu pour convenable dans le pays exportateur. » En application de ce critère, la plupart des salaires en vigueur dans les industries suisses d'exportation — en particulier dans l'horlogerie, qui paye les salaires les plus élevés — soutiennent fort bien la comparaison avec ceux des Etats-Unis. Dans ces conditions, l'argument des « salaires de famine » avancé par Cenerazzo, le président de la Fédération américaine des ouvriers horlogers, est dénué de fondement. D'ailleurs, cet impulsif personnage a reconnu lui-même que le standard de vie des horlogers suisses soutient la comparaison avec celui des ouvriers américains de la même branche, et qu'il est même plus élevé à maints égards.

Il va sans dire que la thèse de la commission Randall n'est pas demeurée incontestée. Plusieurs membres de la commission ont insisté pour que, lorsque des comparaisons sont établies — et conformément à cette nouvelle conception — elles ne portent pas seulement sur les rapports entre les salaires tels que nous venons de les exposer, mais aussi, comme on l'avait fait jusqu'à ce moment, sur les chiffres absolus enregistrés dans les divers pays. *Hickenlooper*, isolationniste notoire, a même exprimé, non sans humour, la crainte que les recherches nécessaires à l'appréciation de ces rapports ne soient assimilées « à une tentative de se mêler des affaires intérieures des pays qui entrent en ligne de compte » ! Le sénateur *Millikin*, autre membre conservateur de la commission, a déclaré sans ambages que la nouvelle formule était trop compliquée pour son entendement et que, d'ailleurs, la commission ne peut admettre qu'un seul critère : « garantir les taux de salaire et les niveaux de vie américains » ; elle doit se préoccuper de la concurrence étrangère là où elle se manifeste, c'est-à-dire sur le marché américain. Notons que même le mémoire adressé par la puissante centrale syndicale C. I. O. à la commission, dénonce entre les salaires des Etats-Unis et ceux d'autres pays « des différences si considérables que les producteurs américains ne sont pas en mesure d'affronter victorieusement la concurrence ». Quant au mémoire de la Fédération américaine du travail, il fait observer que le rapport Bell n'a pas pris suffisamment en considération l'évolution, tant actuelle que future, dans les pays dont la concurrence est appelée à devenir sensible non seulement ensuite des bas salaires payés, mais aussi en raison de l'abaissement

des frais de production consécutif au progrès technique. (Pour ce qui est du progrès technique, il conviendrait peut-être de rappeler que les voyages d'études organisés par les Etats-Unis et les efforts qu'ils ont déployés pour accroître la productivité — « Work Study Training for Productivity Programm, Assistance technique, point 4, etc. — ont notablement contribué à l'accélérer dans les pays concurrents d'Europe et d'ailleurs.)

Par ailleurs, les deux centrales syndicales C. I. O. et A. F. L. souhaitent, de manière générale, une augmentation des revenus réels dans les pays du monde libre et recommandent, sur le plan international, des accords et des mesures propres à promouvoir ce relèvement. La commission Randall a fait sienne cette revendication :

Les Etats-Unis ne peuvent que bénéficier d'une amélioration des conditions de travail dans le monde entier. Nombre des recommandations formulées dans les autres parties du rapport visent à accroître la productivité et à élever le standard de vie à l'étranger. Si les Etats-Unis peuvent contribuer à améliorer les conditions d'existence d'autres nations, mais sans exercer de contraintes, ils doivent saisir cette possibilité. Toutefois, il ne serait probablement pas habile que les Etats-Unis, lors des négociations commerciales, fissent dépendre de l'amélioration des conditions de travail tout assouplissement de leurs droits de douane et restrictions à l'importation. En revanche, de l'avis de la commission, les Etats-Unis doivent s'efforcer d'obtenir cette amélioration par des consultations et une coopération sur le plan international, en s'inspirant des méthodes de l'Organisation internationale du travail.

Comme on pouvait s'y attendre, les trois membres isolationnistes et protectionnistes de la commission, *Byrd, Reed et Simpson*, se sont prononcés contre toutes les recommandations formulées en liaison avec ce chapitre du rapport.

Pour ce qui est de

la protection douanière

en général, *les syndicats américains ne la considèrent pas comme une institution intangible*. Certes, ils sont conscients du fait que la politique douanière doit être jugée dans ses rapports avec la politique économique générale. Cependant, parce qu'ils sont persuadés que le principe de la division internationale du travail est chose raisonnable, les syndicats souhaitent que les biens circulent aussi librement que possible; ils précisent toutefois qu'il peut y avoir des exceptions à cette règle et qu'une protection particulière peut se justifier pour l'une ou l'autre industrie. Dans son mémoire, l'A.F.L., qui organise les travailleurs de branches d'importance secondaire, mais vulnérables à la concurrence étrangère, s'exprime au sujet du développement des échanges internationaux d'une manière très

nette, qui tranche avec la prudence dont elle fait généralement preuve dans ce domaine. Le C. I. O., en revanche, qui organise les grandes industries d'exportation et qui se prononce d'habitude très ouvertement pour l'accroissement des importations, s'exprime cette fois — pour la première fois — avec une certaine réserve; le chômage assez considérable qui règne parmi les membres du C. I. O. et l'instabilité de la situation ne sont probablement pas étrangers à ce comportement prudent. Le C. I. O. relève que, « même en phase de plein emploi, certaines importations peuvent constituer un danger pour diverses industries américaines ou avoir de fâcheuses répercussions sur la production ».

On ne saurait prétendre plus longtemps que le niveau élevé de nos techniques et le bas niveau de nos coûts de revient suffisent à maintenir notre capacité de concurrence et que, tant que les Etats-Unis bénéficient du plein emploi, les travailleurs que des importations rendent superflus trouveront facilement un emploi dans d'autres industries... Au cours des dernières années, nombre d'entreprises et d'exploitations minières ont été fortement touchées par les importations — malgré le plein emploi. La commission devrait donc se préoccuper des dommages causés, dans ces cas particuliers, à des ouvriers américains, à des entreprises américaines et à la production américaine, étant entendu toutefois que *les problèmes posés par les importations (par la concurrence étrangère) devraient être résolus non pas par des majorations des droits de douane ou un abaissement des quotes d'importation, mais d'autre manière.*

David McDonald, membre de la commission Randall, président de la Fédération des travailleurs de l'acier et membre du comité directeur du C. I. O., a exposé assez longuement les autres possibilités dont les Etats-Unis disposent — sans renforcer le protectionnisme — pour résoudre ces problèmes. En particulier, il conviendrait de prévoir une aide aux communes, aux entreprises et aux travailleurs touchés par ces importations. Bien qu'il n'y ait pas lieu de craindre qu'une augmentation des arrivages de produits étrangers entraîne de graves conséquences, il se pourrait cependant que « les réductions des droits de douane prévues dans l'intérêt national » aient pour corollaire, au début tout au moins, un grave chômage dans une ou plusieurs branches — mais sans que l'économie américaine, considérée dans son ensemble, s'en ressente fortement. Par exemple, si les droits de douane étaient abaissés de 50% et si les importations augmentaient dans la même proportion, l'effectif des travailleurs qui seraient réduits directement ou indirectement au chômage par cette amplification de la concurrence étrangère ne dépasserait guère cent mille selon les estimations de la commission Randall. *Mais il n'en reste pas moins que le gouvernement doit se préoccuper sérieusement de tout chômage, quelle que soit son ampleur, et notamment lorsqu'il est causé par des mesures qu'il a*

décrétées lui-même. L'autorité doit donc mettre sur pied un « programme d'ajustement et d'assistance ». La solution la plus rationnelle consiste à mettre les entreprises touchées par les importations en mesure de passer à la fabrication de produits moins vulnérables à la concurrence étrangère. Il va sans dire que les entrepreneurs doivent avoir également droit à une aide financière, impliquant notamment l'assistance de techniciens, de conseillers, de spécialistes de la prospection des marchés. L'autorité compétente, en l'occurrence l'Office des petites entreprises rattaché au Ministère du commerce, doit être à même de contribuer, en collaboration avec des institutions privées, au financement de ces ajustements et réadaptations. Par exemple, lorsqu'il s'agit de mettre sur pied de nouvelles productions, les difficultés financières du début pourraient être atténuées par des allègements fiscaux et par des commandes des pouvoirs publics. Parallèlement, il faudrait faire en sorte que les travailleurs devenus superflus fussent absorbés par les industries d'exportation, l'accroissement des importations augmentant leurs possibilités d'écoulement sur les marchés étrangers. Enfin, des cours de réadaptation professionnelle subventionnés par l'assurance-chômage doivent permettre d'affecter une partie de ces travailleurs à d'autres activités. Les travailleurs contraints d'accepter des emplois moins bien payés devront toucher, pendant une certaine période, des primes de compensation ainsi que des indemnités de déménagement s'ils sont obligés de changer de lieu de domicile, etc. Il faut également prévoir la possibilité de pensionner prématurément les ouvriers âgés.

Ces suggestions ont naturellement appelé de fortes réserves au sein de la commission. On a fait observer que le déroulement normal de l'activité économique a été accompagné de tout temps de chômage technologique et que les réadaptations et transferts sont choses courantes. On a ajouté que l'on dispose d'ores et déjà des moyens nécessaires pour les faciliter (assurance-chômage, service officiel de placement, octroi de prêts, etc.): « Nous ne croyons pas que le président fasse usage des pleins pouvoirs qui lui ont été conférés en prévision du moment où le chômage atteindra la « cote d'alarme » (peril point) et en liaison avec la clause échappatoire (dont il est question avec les droits sur les montres) dans une mesure si ample qu'il en résulte des dommages tels qu'ils ne puissent pas être corrigés par les mécanismes et les méthodes d'aujourd'hui. » La commission a toutefois donné à McDonald l'assurance qu'elle diffuserait largement son exposé. Plusieurs membres, cependant, bien qu'ils aient reconnu que l'Etat doit venir en aide à l'économie, ont estimé que l'on ne saurait conférer au gouvernement des pouvoirs spéciaux. Les conséquences particulièrement graves pouvant résulter d'un accroissement des importations doivent être corrigées en recourant aux moyens ordinaires généralement mis

en œuvre pour venir en aide aux citoyens américains victimes de difficultés économiques provoquées par d'autres causes.

D. Reed, membre influent de la Chambre des représentants et dont l'avis est d'un grand poids en matière de politique économique, a qualifié de « fantasques » les vues développées par McDonald; à son avis, elles sont de nature à couvrir la commission Randall de ridicule. « En effet, il est parfaitement absurde, sans nécessité évidente, d'abaisser les droits de douane, de condamner au chômage des travailleurs américains et à la ruine des détenteurs de capitaux, des entrepreneurs et des communes, puis, une fois cette absurdité accomplie, de tenter, à coup de subventions, de procurer un emploi à ces chômeurs, d'indemniser ces capitalistes et d'assurer aux communes l'aide financière dont elles auront alors besoin pour redresser leur situation. Il serait bien plus intelligent, à mon avis, de maintenir l'emploi, comme on l'a fait jusqu'à maintenant, en assurant à l'industrie une protection douanière appropriée. » *Strackbein*, président de l'Association de politique économique — composée de représentants des employeurs et des travailleurs et proche de l'A. F. L. — a déclaré: « Comment qualifierait-on un groupe de citoyens américains qui, dans leur propre pays, et en temps de paix, poseraient de propos délibéré le problème des « personnes déplacées », uniquement afin de pouvoir venir en aide à un groupe de personnes au détriment d'un autre. Ne suffit-il pas déjà que nous ayons à envisager des mesures dans les régions où le chômage est considérable? Voulons-nous encore aggraver cette situation?... On s'apercevrait très rapidement que les milliers de familles qui seraient touchées par notre politique douanière ne seraient pas du tout accueillies à bras ouverts dans d'autres centres industriels. »

Les propositions McDonald ont donc été repoussées par toutes les voix contre une. Le rapport de la majorité s'exprime en ces termes: « Nos recommandations préconisent une adaptation progressive et prudente des droits de douane (notamment des abaissements de 5% tous les trois ans). Cette méthode laisserait aux entrepreneurs, aux communes et aux travailleurs qui seraient éventuellement touchés par ces mesures la possibilité de procéder eux-mêmes, comme par le passé, aux adaptations nécessaires. »

Le rapport Bell, qui envisageait un accroissement des importations de 700 millions à 1 milliard de dollars dans un délai de trois à cinq ans, n'attachait pas une trop grande importance à ce problème. Il estimait que, sur mille personnes occupées, une au plus serait touchée par les adaptations exigées par l'accroissement de la concurrence étrangère. Les nouvelles méthodes de production, le progrès technique requièrent constamment des adaptations bien plus considérables. Le rapport Bell prévoyait, pour remédier aux cas particulièrement graves, des solutions analogues à celles que McDonald a soumises à la commission Randall: nouvelles productions, prêts,

extension de l'assurance-chômage, réadaptation professionnelle, transferts et « autres mesures propres à aider les travailleurs en chômage — mais dont le nombre restera relativement faible — à retrouver un emploi ».

Dans son introduction, le rapport Randall note que la commission se préoccupe avant tout des mesures que les Etats-Unis pourraient prendre pour résoudre

le problème du dollar dans le monde.

La commission est d'avis que l'aide économique aux autres pays devrait cesser aussi rapidement que possible d'être accordée sous la forme de dons, lesquels ne sont pas justifiés, à moins qu'ils ne contribuent à la sécurité des Etats-Unis. Après avoir formulé ce principe, le rapport précise que, lorsque les nécessités strictement stratégiques et la sécurité des Etats-Unis justifient une aide, celle-ci doit être octroyée non pas sous la forme de prêts, mais sous la forme de dons. En revanche, « dans les cas où une ample aide économique apparaît nécessaire dans l'intérêt même des Etats-Unis et lorsque celle-ci ne peut pas être assurée par des institutions privées ou internationales, elle doit être accordée au moyen de prêts, mais non pas de dons ». Le rapport constate qu'en dépit de l'accroissement des réserves de dollars et d'or enregistré à l'étranger ces derniers temps, il subsistait, à la fin de 1953, un déficit caché ou latent de dollars de 2 à 3 milliards; « ce déficit serait appelé à s'accroître si l'économie américaine était victime d'une dépression ou si la situation économique s'aggravait en Europe occidentale ».

Mc Donald a admis que la politique commerciale fut commandée par les « intérêts les mieux compris » des Etats-Unis. Il a cependant ajouté qu'il ne pouvait admettre que l'aide à l'étranger fût limitée aux objectifs militaires. Certes, il convient de mettre fin aussitôt que possible aux dons assimilables à une aide économique aux pays qui ont assaini leur situation économique. Il n'en reste pas moins « que des exceptions peuvent paraître désirables dans des cas importants, en particulier lorsque le maintien de l'aide économique peut contribuer à asseoir la stabilité politique sur des bases plus solides ».

Dans son rapport à la commission Randall, le C. I. O. mit également l'accent sur la pénurie de dollars:

Elle est provoquée par le fait que les Etats-Unis exportent plus qu'ils n'importent. Même s'ils supprimaient toutes les entraves qui freinent les échanges, s'ils abattaient toutes les barrières douanières et abolissaient les restrictions à l'importation, ces mesures ne suffiraient pas à remédier à ce déficit. Il convient d'avoir cette réalité en mémoire lors des discussions auxquelles donnent lieu les échanges internationaux... A ceux qui donnent à entendre que la pénurie de dollars a été comblée l'an dernier, il faut rappeler que ce résultat est dû non pas à une amélioration de la

situation économique, mais à un recul des achats effectués aux Etats-Unis par les pays qui ne disposent pas de dollars en quantité suffisante. Si toutes les barrières qui freinent les échanges étaient supprimées et si tous les pays avaient alors les moyens d'acheter sans restriction sur le marché américain, nos exportations atteindraient de nouveau le volume précédent; elles le dépasseraient même et la pénurie de dollars s'aggraverait au lieu de diminuer.

Pour résoudre le problème posé par la pénurie de dollars, il faut de l'avis du C. I. O., recourir à d'autres moyens qu'à l'abolition radicale des entraves américaines qui freinent les échanges. En particulier, il faut :

- 1^o éliminer ces entraves en trafic intereuropéen;
- 2^o faire en sorte que les consommateurs d'autres pays, d'Europe et de Grande-Bretagne en particulier, soient à même d'acheter en quantités plus élevées les biens de consommation courante — en Europe — d'origine européenne;
- 3^o accroître l'aide aux pays encore économiquement sous-développés afin qu'ils soient en mesure d'augmenter leurs importations de marchandises européennes et américaines;
- 4^o veiller à ce que, dans les pays économiquement sous-développés, les investissements de capitaux aient pour effet de développer la production des matières premières de préférence à l'industrialisation.

Les investissements et l'accroissement de

la production de matières premières

dans les pays sous-développés jouent un grand rôle dans le rapport Randall; on estime, en effet, que cette production peut contribuer à colmater le déficit de dollars. On néglige cependant le fait que les Etats-Unis concourent simultanément à promouvoir l'indépendance politique de ces pays et que nombre d'entre eux, dans la mesure où ils se libèrent, développent leurs propres industries et utilisent eux-mêmes leurs matières premières. L'importance de ces dernières pour les Etats-Unis ressort du fait que, bien qu'ils ne représentent que 10% de la population du monde libre, ils absorbent 50% des matières premières produites dans cette partie de la planète.

Dans le passé, les allègements douaniers accordés par les Etats-Unis portaient avant tout sur les importations de matières premières, lesquelles constituaient une très forte proportion des achats américains à l'étranger. Le rapport Randall précise qu'en liaison avec l'expansion industrielle le problème de l'approvisionnement en matières premières demeure essentiel. Cependant, bien que la consommation (et le gaspillage) de ces matières soit énorme, on ne tient pas suffisamment compte du fait que « l'économie américaine,

en raison même de ses gigantesques dimensions, influence très fortement les prix des matières premières... Les Etats-Unis dépendent de l'étranger dans une mesure de plus de 30% pour le cuivre, le plomb et le zinc, de 50% pour le tungstène, les bauxites et l'antimoine, de 75% pour le chrome et le manganèse et dans une proportion de près de 100% pour le nickel, l'étain, le caoutchouc naturel et le jute. Les pays de l'Europe occidentale et le Japon sont encore plus dépendants que nous des régions productrices. Dans les autres pays, la demande de matières premières s'accroît dans la mesure où, à l'échelle mondiale, l'industrialisation progresse. »

Les Etats-Unis reconnaissent ouvertement qu'en prévision de pénuries futures sur le marché mondial ils n'utilisent pas à fond leurs propres ressources de matières premières. On note aussi que, dans les pays producteurs de ces matières, les capitaux disponibles sont insuffisants pour financer l'expansion de la production. En conséquence,

le problème des placements de capitaux à l'étranger

en particulier dans les pays économiquement sous-développés, occupe une large place dans les mémoires de l'A. F. L. et du C. I. O. Il a également fait l'objet de recommandations de la part de la commission Randall. « Dans tous les cas, note l'A. F. L., nos relations commerciales avec le reste du monde entrent dans une nouvelle phase. Les placements de capitaux à l'étranger opérés directement ou indirectement par les pouvoirs publics (notamment le subventionnement des exportations) étant en régression, l'économie privée — si l'on veut prévenir une crise mondiale — doit augmenter ses investissements et intensifier les échanges. » Le rapport Randall estime que la diplomatie américaine doit s'appliquer à créer un climat plus favorable aux placements de capitaux privés, lesquels doivent faire l'objet d'accords assurant aux détenteurs de ces capitaux des garanties suffisantes en ce qui concerne la sécurité de leurs avoirs, les transferts d'intérêts, les charges fiscales, les expropriations et nationalisations, etc.

Comme l'a relevé McDonald, nombre de ces recommandations, si on en tenait compte, assureraient des avantages certains à ceux qui placent des capitaux à l'étranger. Ces avantages ne manquent pas d'inciter les détenteurs de capitaux à agir dans l'intérêt de la nation. Cependant, cette sage politique impliquant aussi le versement de subventions officielles, on pourrait également prévoir, dans une mesure raisonnable, des subventions destinées à faciliter les réadaptations et ajustements que des abaissements des droits de douane, qui devraient être assez forts pour être efficaces, imposeraient à un certain nombre de travailleurs, d'entreprises et de communes. Le rapport Randall insiste très nettement sur l'importance croissante

que doivent revêtir — les investissements publics étant en régression — les placements de capitaux privés à l'étranger. Bien que d'accord avec les principes généraux du rapport, McDonald estime que l'on devrait admettre plus ouvertement que les placements opérés par les pouvoirs publics sont pleinement justifiés dans certains cas. Il ne faut pas faire un fétiche de notre opposition contre les investissements publics à l'étranger. Il est dangereux de fonder de trop gros espoirs sur nos placements extérieurs et de croire qu'ils permettront de résoudre tous les problèmes posés par notre commerce extérieur. Dans le cas le plus favorable, ces placements ne peuvent mettre fin que pour un temps relativement court à la pénurie de dollars. Tant que les capitaux américains à l'étranger seront plus élevés que la somme des intérêts et des remboursements (amortissements), nous pourrions considérer comme « favorable » notre balance commerciale. Mais un moment viendra où le reflux de capitaux sera plus considérable que le flux, que les nouveaux placements. Nous devons alors nous accoutumer à une balance commerciale « défavorable ». Nos placements à l'étranger nous donnent le temps, le répit qui est nécessaire pour procéder aux adaptations qu'entraînera l'accroissement des importations qui est souhaitable.

La situation de l'agriculture

joue un grand rôle dans le cadre de la politique commerciale des Etats-Unis. Le rapport Randall n'a pas reculé devant certaines recommandations dont l'application — même en admettant que les conclusions sur lesquelles elles se fondent soient exactes — entraînera pour les républicains les plus grandes difficultés sur le plan politique. D'une part, le rapport admet que « le maintien d'une agriculture forte est indispensable à la santé de l'économie américaine » ; mais il déclare aussi sans ambages que la santé de l'agriculture américaine se ressent du manque de souplesse du régime actuel de stabilisation des prix et de ses conséquences. La politique agraire et la politique commerciale doivent être « harmonisées », mais sans que l'une soit sacrifiée à l'autre.

Il n'y a pas à proprement parler de conflit entre la politique commerciale et la politique agricole, mais, dit en substance le rapport, il y a contradiction, incompatibilité entre la politique commerciale et certains des moyens utilisés sur le plan agricole. Pour parler nettement, le système rigide des subsides destinés à soutenir les prix agricoles — maintenus ainsi à un niveau supérieur à celui des prix mondiaux — a pour corollaire la « fixation des prix » à ce niveau ; il a pour effet de provoquer une production excédentaire et des stockages... Si ce système de « l'immobilisation des prix » est maintenu, les Etats-Unis peuvent se trouver dans l'obligation de mettre toutes sortes d'entraves aux échanges, voire de con-

tingenter les importations. Et si l'on manifestait l'intention d'exporter les denrées chères dont il y a excédent, il faudrait alors subventionner les exportations, recourir au dumping, toutes interventions susceptibles de provoquer en chaîne des mesures de rétorsion. En bref, les mesures visant à fixer ou immobiliser les prix, en particulier lorsqu'elles s'appliquent à des biens qui constituent l'essentiel des échanges internationaux, sont incompatibles avec les principes du commerce privé, de la libre entreprise et d'échanges internationaux excluant les discriminations... Limiter les importations de certains produits agricoles aux fins de maintenir des prix que des interventions ont déjà artificiellement portés à un niveau supérieur au niveau mondial ne peuvent qu'entraîner des mesures de rétorsion qui frapperont alors d'autres secteurs de l'agriculture, des secteurs dont la prospérité dépend de l'exportation ou d'un climat favorable aux échanges... Si la fixation des prix agricoles et accompagnée un jour — ce qui paraît inévitable — d'un contingentement des productions, de contrôles à l'importation, de subventionnement des exportations, l'agriculture cessera alors largement d'être un facteur de l'expansion des échanges mondiaux...

Comme on voit, le rapport Randall ne craint pas de prendre le taureau par les cornes et de mettre le doigt sur les problèmes et les difficultés que soulève la politique commerciale d'une nation dont toutes les décisions ont aujourd'hui des répercussions à l'échelle planétaire. Ces problèmes ne sont pas résolus, mais ils sont posés et abordés en face. C'est déjà beaucoup. Nous aurons certainement encore l'occasion de revenir sur les discussions dont ce document fait et fera encore l'objet.

Les syndicats américains et le fléchissement de l'activité économique

Par *Otto Leichter*, New-York

Le fléchissement de l'activité économique aux Etats-Unis a-t-il le caractère d'une crise ou n'est-il qu'une simple « récession », c'est-à-dire un ralentissement qui n'est pas assimilable à une dépression? Ne peut-on pas penser aussi qu'il n'est qu'un simple retour à la normale, succédant au boom des dernières années? Il est difficile de répondre. Dans tous les cas, dans diverses branches industrielles, le recul de la production et des ventes est plus marqué — en particulier dans le secteur des industries de consommation et des charbonnages — que celui qui avait été enregistré en 1949, avant l'éclatement de la guerre de Corée. Cependant, une comparaison avec cette période, si elle révèle des similitudes, attire aussi l'attention sur certaines différences. Comme en 1949, on est en présence d'une